

*Proposition présentée par les députés:  
M<sup>me</sup> et MM. Christian Grobet, Jeannine de Haller,  
Bernard Clerc, Luc Gilly et Pierre Vanek*

*Date de dépôt: 8 juin 1999  
Messagerie*

## **Proposition de motion sur la traversée de Meyrin**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

invite le Conseil d'Etat

à lui présenter un avant-projet d'adaptation de la route du Mandement, de la route du Nant-d'Avril et de l'avenue de Lect pour en faire une route de contournement du village de Meyrin afin d'empêcher le trafic de transit à travers ce village.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les autorités meyrinoises demandent que la route de Meyrin soit mise en tunnel dans le secteur du village de Meyrin. Un tel ouvrage d'art, d'intérêt purement local, coûterait des dizaines de millions de francs que l'Etat ne peut manifestement pas supporter, en raison de sa situation financière et des équipements d'intérêt cantonal prioritaires qu'il aura déjà des difficultés à financer.

Cette demande s'inscrit dans le cadre d'une série de demandes de même nature émanant des communes de Versoix, de Collonge-Bellerive, du Grand-Saconnex, d'Onex, pour d'autres routes cantonales, que l'Etat ne peut manifestement pas financer.

Par ailleurs, après les centaines de millions de francs consacrés au réseau routier, il convient que les disponibilités soient affectées au développement du réseau TPG (réseau tramway) qui a souffert d'un retard considérable.

En ce qui concerne la traversée de Meyrin, une solution de substitution bon marché, bien préférable à un tunnel, est réalisable avec la mise en service du prolongement de l'avenue de Lect et la réalisation du passage sous-voies de la ligne de chemin de fer Cornavin - La Plaine. Il s'agirait, par certains aménagements relativement modestes, de mettre en place sur la route de Meyrin, l'avenue de Lect, la route du Nant-d'Avril et la route du Mandement, de créer une véritable route d'évitement de Meyrin, à l'instar des évitements de Plan-les-Ouates, de Satigny, d'Aire-le-Ville, de Bernex, de Puplinge ou de l'autoroute de contournement, pour prendre l'exemple extrême.

Les concepts routiers ont évolué avec le temps. Le concept des routes expresses à travers les localités a fort heureusement été abandonné au profit des routes d'évitement, afin de préserver la qualité de vie des localités.

La solution retenue par les autorités meyrinoises est donc totalement dépassée. Sans compter que les tunnels (qui n'ont en principe pas de bandes d'arrêt pour des motifs de surcoût) sont beaucoup plus dangereux lors d'accidents (notamment en cas d'incendie) que les routes ouvertes, raison pour laquelle on essaie d'éviter leur construction chaque fois que cela est possible. En outre, leurs frais d'entretien sont très élevés et l'évacuation de

l'air vicié pose problème tout en induisant une dépense énergétique importante.

Dans la mesure où la solution d'une route d'évitement peut être mise en place pour le trafic de transit, elle s'impose, même si elle allonge de deux ou trois minutes le temps de parcours des voitures, ce qui est dérisoire par rapport à la suppression obtenue des nuisances provoquées par le trafic de transit. Ce principe est d'ailleurs largement appliqué en France.

Dans le cas d'espèce, il y aurait lieu de mettre en place un giratoire sur la voie de sortie de la route de Meyrin, au niveau de la Maladière, pour assurer un accès rapide à l'avenue de Lect, un giratoire au carrefour de la route du Nant-d'Avril et de la route du Mandement et une liaison privilégiée entre cette route et la route de Meyrin pour que l'itinéraire de délestage soit attractif et rapide. Pour garantir le détournement du trafic de transit, la route de Meyrin devrait être mise en cul-de-sac au niveau du village, avec des déviations obligatoires sur l'avenue de Vaudagne et le quartier de Monthoux.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à faire bon accueil à cette motion.